

Sujet : Re: Consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressées : construction d'une centrale photovoltaïque à SALIVES

De : DDPP21-ICPE - DDPP 21/SPAVE emis par BUSSELIER Camille - DDPP 21/SPAVE <ddpp-icpe@cote-dor.gouv.fr>

Date : 16/03/2023 à 16:10

Pour : MEUZARD Geraldine - DDT 21/SUCAT/PUO <geraldine.meuzard@cote-dor.gouv.fr>

Bonjour,

La DDPP n'étant pas compétente sur le sujet je vous informe que nous n'émettrons pas d'avis sur ce dossier

Bien cordialement

Madame Busselier

Le 08/03/2023 à 15:36, MEUZARD Geraldine - DDT 21/SUCAT/PUO (par centre serveur AC) a écrit :

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée.

En l'absence de réponse dans un délai d'un mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Cordialement

--

Géraldine MEUZARD
Instructrice Droit des Sols
Service Urbanisme, Conception
et Appui aux Territoires

03 80 29 42 42 – 06 71 01 82 21
57 rue de Mulhouse, 21033 DIJON cedex
www.cote-dor.gouv.fr


**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**
Urbanisme
Conception
et Appui aux Territoires

Direction
Départementale des
Territoires

Instructions de téléchargement